



Flash Info Familles du 6 septembre 2021

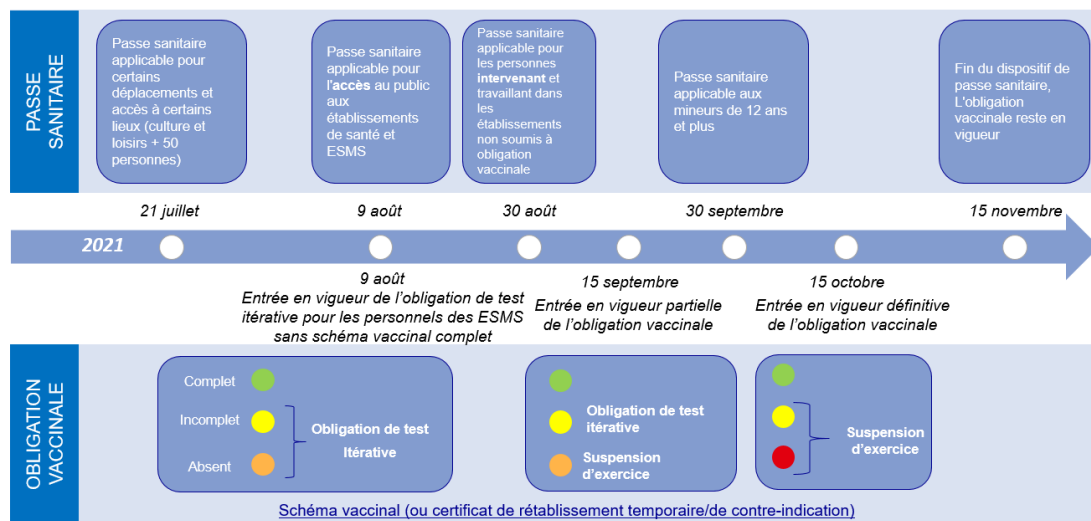
1 - POINT DE LA SITUATION SANITAIRE A L'APAEI DE CAEN:

Suite aux dépistages réalisés le lundi 30/08/2021 à Lébisey, 1 adulte de l'AIT est positif asymptomatique. Cet adulte a déjà été malade du COVID en décembre 2020, et a bénéficié d'une dose de vaccin en mai 2021. Selon les recommandations de l'ARS, l'adulte a été mis à l'isolement pour 10 jours à minima.

2 - PASSE SANITAIRE et OBLIGATION VACCINALE

La loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire prévoit l'obligation vaccinale des personnes travaillant dans les secteurs sanitaire, social et médico-social, ainsi que de la mise en place du « passe sanitaire » pour permettre l'accès à certains lieux, loisirs et événements.

Cette loi a définie la temporalité ci-après pour l'application des mesures établies.



Ainsi, à partir du 9 août 2021, le passe sanitaire est nécessaire pour tous les employés de l'Apaei de Caen (y compris le personnel administratif) ainsi que pour toutes les personnes intervenant de façon régulière sur nos établissements.

À noter que dès la mi-septembre, seule la présentation d'un schéma vaccinal comprenant :

- soit une des doses requises d'un schéma vaccinal + un test (antigénique ou PCR) virologique au résultat négatif ;
- soit une des doses requises d'un schéma vaccinal + un certificat de guérison du Covid-19 ;
- soit un schéma vaccinal complet.

Afin d'aider tous ceux et toutes celles voulant accéder à la vaccination, une autorisation d'absence est possible afin de se rendre à un rendez-vous de vaccination lié au Covid-19.

À compter du 15 octobre, l'ensemble du personnel de l'Apaei doit pouvoir présenter un schéma vaccinal complet. Un salarié ne présentant pas de schéma vaccinal complet à partir de cette date s'exposera à une suspension de son contrat de travail, sans rémunération, jusqu'à ce que les conditions nécessaires soient remplies, permettant une reprise de l'activité.

3 - ORGANISATIONS MISES EN PLACE PAR L'ASSOCIATION

Même si les usagers ne sont pas soumis à la présentation d'un passe sanitaire pour accéder à leurs établissements, le passe sanitaire sera demandé dès lors

que l'utilisateur sera amené à fréquenter un lieu où le passe sanitaire est obligatoire. Ainsi chaque professionnel et famille doivent s'assurer que les usagers disposent d'un passe sanitaire valide.

Afin de respecter les dispositions de la loi du 5 août 2021, l'Apaei de Caen a entre autres fait appel à un prestataire externe pour le contrôle des passes sanitaires à l'entrée de chaque site. Les surcoûts générés par cette dépense sont financés totalement par l'ARS au même titre que les autres surcoûts dit « COVID ».

Vous trouverez ci-après les différentes organisations mises en place au niveau de chaque pôle :

Pôle travail :

Taux de vaccination (schéma vaccinal complet) au 09/09/2021 :

	Salariés vaccinés	Effectifs	Taux de vaccination
ESAT (CDI)	65	71	91,50%
EA (CDI)	29	31	93,50%
Pôle (CDD/Intérim/Stage)	6	7	85,70%
Global Pôle	100	109	91,74%

Pass sanitaire :

Il existe un registre des personnes habilitées au contrôle des passes sanitaires (direction, secrétaire et monitrice boutique) au niveau du pôle.

Jusqu' au 03/09/2021, un fichier de suivi des passes sanitaire (schéma vaccinal incomplet et PCR) a été tenu par la direction notamment pour suivre la validité des passes sanitaires des salariés ayant un schéma vaccinal incomplet et qui devraient présenter un résultat de test négatif toutes les 72 heures.

Une note d'information a été faite aux familles à la rentrée.

Une communication verbale a été faite aux salariés à leur retour de congé.

Le contrôle des passes sanitaires sera assuré par un prestataire à partir de la semaine 36 pour les sites ESAT et EA.

Concernant la boutique, la monitrice sera chargée de contrôler les passes sanitaires uniquement des clients souhaitant s'asseoir et consommer sur place. Le contrôle d'identité n'est plus à faire.

Pôle Hébergement :

Taux de vaccination (schéma vaccinal complet) au 02/09/2021 :

	Salariés vaccinés	Effectifs	Taux de vaccination	Commentaires
Site de St André	21	27	77,7%	+2 primo vaccinés
Site de Blainville	34	55	61,8%	+ 13 primo vaccinés +2 certif de rétablissement
Global Pôle	55	82	67,1%	

Pass sanitaire :

Le contrôle des passes sanitaires est réalisé par un prestataire externe dont les créneaux de contrôle correspondent aux créneaux de visite.

Sur le site de Blainville, un agent de sécurité contrôle le passe sanitaire sur les créneaux suivants :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi 07h15/10h30 et 16h30/19h30

Vendredi 07h15/10h30 et 15h30/18h30

Samedi 10h00/12h00

Dimanche 16h30/19h30

Sur le site de Saint André sur Orne, un agent de sécurité contrôle le passe sanitaire sur les créneaux suivants :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi 08h30/10h30 et 16h30/19h30

Samedi 10h00/12h00

Dimanche 16h30/19h30

Toute personne souhaitant entrer dans les établissements doit présenter un passe sanitaire en cours de validité (sauf résidents).

L'entrée dans l'établissement pour les visiteurs sera possible sur ces créneaux.

En dehors de ces horaires les visiteurs peuvent prendre RDV avec une personne habilitée à contrôler les passes (Secrétaire, CDS, DA et Directrice).

Un mail d'information précisant ces nouvelles organisations a été envoyé aux familles.

Une communication verbale a été faite aux salariés. Une note d'information est également affichée sur chaque site.

Pôle enfance :

Taux de vaccination au 02/09/2021, sur un effectif total de 90 salariés :

- Vaccination complète : 89%
- Vaccination en cours de finalisation : 9%
- Refus : 2%

Passe sanitaire :

Le contrôle de passe sanitaire est réalisé par un prestataire externe à l'entrée de chaque site IME depuis le 1er septembre. Les créneaux de contrôle correspondent aux horaires d'ouverture et aux temps de présence des enfants.

Mutualisé avec l'EA, le contrôle de passe sanitaire au SESSAD à l'entrée du site pendant les horaires d'ouverture, sera mis en place à partir de la semaine 36.

Sur les sites de l'IME, un agent de sécurité contrôle le passe sanitaire sur les créneaux

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h15 – 16h30

Mercredi : 8h15-13h00

En dehors de ces horaires, les visiteurs peuvent prendre RDV avec une personne habilitée à contrôler les passes (CDS, DA et Directrice).

Information des salariés : Une réunion a été faite dans chaque service du pôle

Information aux familles : Un mail + mot dans le cahier des enfants pour informer les parents des organisations mises en place.

Pôle Accompagnement spécialisé :

- Taux de vaccination (schéma vaccinal complet) au 02/09/2021 :

	Salariés vaccinés	Effectifs	Taux de vaccination	Commentaires
FOA	34	40 +3 arrêts longs	85%	+1 primo vacciné
MAS	47	51 +7 arrêts longs	92,2%	+ 3 primo vaccinés
Global Pôle	81	91	89,01%	

Pass sanitaire :

Le contrôle de passe sanitaire est réalisé par un prestataire externe dont les créneaux de contrôle correspondent aux créneaux de visite et de prise de poste des salariés.

MAS :

- Semaine : 6h30-10h30 / 13h30-17h30
- Week-end : 7h30-11h30 / 14h30-18h30

FOA :

Tous les jours : 6h45-10h45 / 13h30-18h30

Des tests sont proposés à la MAS pour tous les salariés du pôle ayant un schéma vaccinal incomplet. Ils sont réalisés par les IDE.

Information des salariés : Envoi de mail et information en réunion sur chaque site.

Information aux familles : par mail.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Cet email a été envoyé à secretariat.siege@apaei-caen.org, [cliquez ici pour vous désabonner](#)

Apaei de Caen - 15 rue Elie de Beaumont 14000 Caen